

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-146

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260922-CC_2026_146-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 32

Votes 35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Laurence RABOISSON CROPPI, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Marc COSTE, Nathalie PIALAT

PROCURATIONS :

Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE
Dorothée RODRIGUES donne procuration à Coralie TRICHARD
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Marc MACHON

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Approbation de
l'attribution d'une
subvention pour les
sorties familiales de
l'Espace de Vie Sociale
porté par la MJC de
Soucieu-en-Jarrest**

Rapporteur : Madame Christèle CROZIER, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et aux Séniors

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral N°69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° CC-2025-089 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025 portant approbation de l'attribution d'une subvention à l'Espace de Vie Sociale de la MJC de Soucieu-en-Jarrest pour des sorties familiales,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction « Cohésion sociale et Santé » du 1^{er} septembre 2026,

Dans le cadre de l'animation du réseau InterCCAS, la Copamo coordonne et soutient des actions visant à favoriser l'inclusion et l'accès de tous aux services publics.

L'Espace de Vie Sociale (EVS) est labellisé par la Caf depuis 2024 et porté par la MJC de Soucieu-en-Jarrest. Il a vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.



Un des projets développés par l'EVS est l'organisation de sorties familles ouvertes à tous les habitants de la Copamo, avec une participation financière qui varie en fonction du quotient familial.

Ces sorties ont pour objectifs de :

- faciliter l'accès des habitants à la culture, aux loisirs et au sport : notamment pour répondre aux demandes de familles avec des faibles ressources, sans moyens de transport, ou dont l'autonomie n'est pas suffisante pour organiser seule une sortie ;
- renforcer les liens sociaux et soutenir la fonction parentale : répondre aux familles isolées avec peu de lien social, nouvelles sur le territoire ou ayant du mal à créer des liens, et qui n'accèdent pas ou peu aux infrastructures locales ;
- créer une dynamique collective dans la construction de projets et de mixité sociale.

A plus long terme, l'objectif sera de permettre la transformation de demandes individuelles informelles des familles en actions collectives pour les inscrire dans la vie sociale de leur territoire.

Considérant que les dispositifs développés par l'Espace de Vie Sociale, notamment les sorties familiales, répondent à un besoin social identifié sur le territoire mais ne font pas encore l'objet d'un portage consolidé par les CCAS, il est proposé d'accorder un second soutien financier, à titre transitoire, afin de maintenir cette action et d'accompagner son déploiement auprès des acteurs locaux.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 28 SEP. 2026

Notifié ou publié
le 28 SEP. 2026

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € permettant de réduire le reste à charge des familles souhaitant participer aux sorties organisées dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y étant relatif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc MACHON

PUBLIE LE 28 SEPTEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

